

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 12 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt le 12 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick de BRUYN, maire.

Date de la convocation : 4 juin 2020

Date d'affichage : 4 juin 2020

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. Patrick de BRUYN, Maire

M. Yves REGNIER, Mme Nathalie ROYE, MM Jean LOUVEL, Thierry MACHEFERT, Adjoints

Mmes Elise BLAISOT, Gwenaëlle COLLET, Eva GREE, Cécile LACROIX, Marie THOMAS,

MM. Patrick BOYER, Eric DECHAUFOUR, Marc GAINON, Gérard THYBERT, Conseillers municipaux

Pouvoir : Mme Laurence LEROY à Mme Marie THOMAS

Absente excusée : Mme Laurence LEROY

M. Yves REGNIER a été élu Secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu du précédent conseil municipal
- Délégations du conseil municipal au maire
- Délégations aux adjoints
- Indemnités des élus
- Nomination des délégués aux commissions de la Communauté Urbaine Caen la mer
- Nomination des membres de la commission communale des Affaires Sociales
- Nomination des membres de la commission communale des Impôts Directs
- Nomination des délégués dans les syndicats intercommunaux et autres

QUESTIONS DIVERSES

- Projets à instruire
- Recensement de la population en 2021
- Mise à jour des postes de secrétariat

1-COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 :

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2-DÉLIBÉRATIONS :

2.1 Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

Considérant que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a° de l'article L. 2251-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 € par année civile ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 1 000 €.

2.2 Délégation aux adjoints

Le Maire donnera par arrêté les délégations suivantes aux adjoints liées à leurs attributions :

Yves REGNIER : Finances et Caen la mer

Nathalie ROYE : Urbanisme

Jean LOUVEL : Travaux, voirie et espaces publics

Thierry MACHEFERT : Communication et vie culturelle

Tous les adjoints ayant délégation pour les actes d'état civil, les règlements des pièces comptables relatives aux factures et aux traitements des salariés de la commune. Ils ont également délégation pour déposer plainte.

2.3 Indemnités versées au Maire et aux Adjoints

L'évolution législative de fin 2019 visant à revaloriser les indemnités accordées aux élus des petites communes autorise un taux maximum de 40,3% de l'indice brut 1027 pour le maire et de 10,7 % pour les adjoints.

Il est proposé d'adopter un taux de 36 % pour le maire et de 9% pour les adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal approuve cette proposition.

2.4 Représentation dans les commissions

Chaque adjoint animera une commission en rapport avec sa délégation. Il est proposé à l'ensemble des membres du conseil de se positionner dans les différentes commissions.

Commission Finances :

Yves REGNIER - Marie THOMAS - Eva GREE – Éric DECHAUFOR

Commission Urbanisme :

Nathalie ROYE – Marie THOMAS – Cécile LACROIX – Patrick BOYER – Marc GAINON

Commission Travaux, voirie et espaces publics :

Jean LOUVEL – Éric DECHAUFOR – Patrick BOYER – Elise BLAISOT – Gwénaëlle COLLET – Cécile LACROIX – Marie THOMAS

Commission Communication et vie culturelle :

Thierry MACHEFERT – Marc GAINON – Gérard THYBERT – Eva GREE – Gwénaëlle COLLET – Laurence LEROY

2.5 Nomination des membres de la commission communale des Affaires Sociales

Ce comité consultatif remplace l'ex-CCAS dissout fin 2019. Il examine les dossiers à caractère social, recherche des solutions et les propose au conseil municipal pour délibération.

Membres du conseil municipal : Patrick de BRUYN maire – Elise BLAISOT, Cécile LACROIX, Eric DECHAUFOR

Bénévoles hors conseil municipal : Marie-Thérèse DELANNET, Nicole DELPERIE, Gisèle LEFEVRE, Annie LIEURAY GAINON

2.6 Nomination des membres de la commission communale des impôts directs CCID

Cette commission se réunit chaque année à l'initiative des services fiscaux pour examiner les dossiers des constructions récentes et ceux ayant fait l'objet de demande de travaux.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
- Nathalie ROYE - Yves REGNIER - Thierry MACHEFERT - Elise BLAISOT - Patrick BOYER - Gérard THYBERT - Eric DECHAUFOR - Gisèle LEFEVRE - Cécile LACROIX - Marie THOMAS - Pierre JAMES-BRASSET - Michel LIEVENS à Cambes-en-Plaine	- Jean LOUVEL - Marc GAINON - Samuel BELLIARD - Gwénaëlle COLLET - Michel OLIVE - Rémy LECOEUR - Jean-François LE QUERLER - Eva GREE - Annie LIEURAY - Laurence LEROY - Michel DELANNET - Gilles BELLET à Cairon

2.7 Nomination des délégués dans les syndicats intercommunaux et autres structures

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la nomination des délégués ci-dessous :

SDEC Energie : Mr Patrick BOYER titulaire

Mr Eric DECHAUFOR titulaire

SYVEDAC : Mr Jean LOUVEL titulaire – Mr Patrick BOYER suppléant

Correspondant Défense : Mme Eva GREE titulaire

Comité Juno : Mme Cécile LACROIX titulaire

Comité de Jumelage : Mr Gérard THYBERT titulaire

Relais d'Assistants Maternels Arc en ciel : Mme Elise BLAISOT titulaire

GANIL : Mr Yves REGNIER titulaire

Commission de contrôle des élections :

Représentants Conseil Municipal : Mme Marie THOMAS titulaire – Mr Eric DECHAUFOR suppléant

Délégués du Préfet : Mme Marie THOMAS – Mme Cécile LACROIX – Mr Marc GAINON

(3 noms proposés, 2 personnes retenues par le Préfet)

Délégués du Tribunal : Mr Patrick BOYER – Mr Eric DECHAUFOR – Mme Marie THOMAS

(3 noms proposés, 2 personnes retenues par le Président du Tribunal)

Après vérification, il s'avère qu'un conseiller municipal ne peut pas être désigné comme délégué du Préfet ou du Tribunal. Il sera donc proposé au prochain conseil à la nomination de nouveaux délégués pour ces deux administrations.

2.8 Nomination des délégués aux commissions de la Communauté Urbaine Caen la mer

Ces nominations seront faites après l'installation du conseil communautaire.

Des élus se sont positionnés sur quelques commissions :

- Littoral : 0
- Habitat gens du voyage : 0
- Environnement : Jean LOUVEL
- Culture et sport : Thierry MACHEFERT
- Administration, RH et finances : Yves REGNIER
- CLECT : Yves REGNIER
- Aménagement et urbanisme : Nathalie ROYE
- Transport et déplacement : Thierry MACHEFERT
- Développement économique : Yves REGNIER
- Cycle de l'eau : Marie THOMAS
- Communication : Thierry MACHEFERT

3-QUESTIONS DIVERSES

3.1 Projets à instruire

Une liste non exhaustive de projets a été transmise à l'ensemble des membres du conseil, elle permet d'appréhender la diversité des interventions possibles. Il conviendra au sein des commissions communales de les répartir, compléter, prioriser.

Une réflexion urgente est à mener sur les décorations de Noël, le contrat précédent étant arrivé à échéance, il n'est pas envisagé de le renouveler.

3.2 Recensement de la population

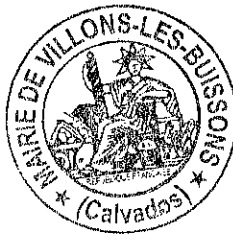
Un recensement de la population de Villons les Buissons est prévu du 21 janvier au 20 février 2021. Il sera nécessaire de nommer par arrêté un coordonnateur communal qui aura pour mission d'encadrer la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement menée par les agents recenseurs.

3.3 Mise à jour des postes de secrétariat

Le maire informe qu'au prochain conseil municipal, il sera proposé une mise à jour des postes de secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Le Secrétaire de séance,
Yves REGNIER



Le Maire,
Patrick de BRUYN

